

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Arnage, jeudi 17 mars 2016



# Mise en service partielle du rond-point du virage d'Arnage, mardi 22 mars

Après 4 mois de travaux, à partir du mardi 22 mars 2016, le giratoire construit au carrefour entre les routes de Laigné-en-Belin, Mulsanne et Arnage sera partiellement mis en circulation pour l'axe Le Mans vers Moncé. Après la fermeture du carrefour du 18 au 27 avril pour les couches d'enrobés, le rond-point devrait être complètement mis en service le 28 avril prochain.

Depuis le 2 novembre 2015, le Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans a lancé les travaux du giratoire au carrefour des RD139/RD140/RD140 bis à côté du mythique virage d'Arnage du circuit des 24 heures, fréquenté par plus de 10 000 véhicules/jour.

**Le mardi 22 mars en fin de journée**, le giratoire sera mis en circulation dans une configuration intermédiaire avec un basculement de l'axe Le Mans vers Moncé sur les demi-anneaux créés.

### D'ici la mise en service définitive

**A partir de fin mars 2016**, les travaux d'aménagement du virage dans ce secteur (travaux de glissières, de clôtures, de pose de portails, etc..) pourront alors être réalisés.

Il restera à réaliser les bordures dans la partie centrale de l'anneau et le modelé à l'intérieur de l'anneau.

L'ancienne section de RD140 bis, donnant sur le carrefour RD139/RD140bis/RD140, à proximité du bac à graviers, sera également fermée à la circulation et les automobilistes emprunteront le nouveau giratoire.

### Des déviations temporaires nécessaires

L'organisation de ces chantiers nécessite une adaptation régulière des mesures de sécurité et entraîne certaines difficultés de circulation. Des déviations resteront nécessaires pour certains axes et selon l'avancement.

### Travaux d'enrobés à venir : fermeture du carrefour

#### Semaine du 18 au 27 avril 2016

A partir du 18 avril 2016, débiteront les travaux de finition et la réalisation du tapis d'enrobés définitif sur le giratoire.

Ces travaux nécessiteront **la fermeture quasi complète** du carrefour RD139/RD140.

La RD140 bis sera totalement fermée, la RD139 côté Moncé sera également fermée. Des itinéraires de déviation seront mis en place.

Seul le sens de circulation entre la RD139 et RD140 entre Le Mans et Mulsanne et Mulsanne et le Mans sera conservé.

### Ouverture prévue le 28 avril

Le giratoire devrait être mis dans sa configuration définitive **le 28 avril 2016** sous réserves des conditions météorologiques. Il restera à terminer courant avril 2016, l'ensemble des clôtures et des équipements de sécurité.

**Le mythique virage d'Arnage du circuit des 24 Heures du Mans sera ainsi conservé. C'est le seul virage conservé depuis la création de la course.** Ce giratoire décalé permettra également de conserver la circulation des véhicules pendant les épreuves des 24 Heures du Mans entre Arnage et Laigné-en-Belin.

### Les travaux déjà réalisés

Les travaux ont démarrés en novembre 2015 par la mise en souterrains et déplacements des réseaux, d'assainissement, de terrassement, la réalisation des couches de forme et des chaussées sur les emprises extérieures du giratoire.

Au cours du mois de janvier 2016 ont été réalisés l'ensemble des travaux de raccordement sur les chaussées existantes et les travaux nécessaires à la réorganisation de la zone spectateurs à l'arrière de la RD140. Les déblais stockés sur le site ont été mis en œuvre en merlons.

### Travaux zone spectateurs par l'ACO

Pour réorganiser les zones spectateurs à l'arrière du carrefour, l'ACO prévoit d'effectuer des travaux de restructuration de l'aire d'accueil du Virage d'Arnage au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

Les nouvelles dispositions de cette future zone spectateurs permettront un point de vue remarquable sur la course des 24 Heures du Mans à partir du virage d'Indianapolis jusqu'au virage d'Arnage. Une plateforme réservée au PMR (personne à mobilité réduite) a également été créée au milieu du futur espace spectateurs.

### Financement

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans

Montant total de l'investissement du SMC 24 H : **1 million d'euros TTC**

**Dont participation financière du Département : 750 000 € TTC (50% du SM 24H + subvention exceptionnelle de 500 000 €)**

NB : Le Département a inscrit en **priorité 1** l'aménagement de ce rond-point dans le schéma routier au titre des opérations de sécurité.

*Rappel : Syndicat mixte du CIRCUIT des 24 Heures (50 % Département, 25 % Région, 15 % le Mans Métropole et 10 % Ville du Mans)- Président : Dominique Le Mèner.*